



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ministres des cultes

Question écrite n° 46354

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les observations, qui lui apparaissent tout à fait justifiées, formulées par l'association pour la protection sociale et les caisses des cultes. L'association pour la protection sociale et les caisses des cultes (APSECC) est une association de citoyens assujettis, pour leur protection sociale, aux caisses des cultes CAMAC et CAMAVIC (protection sociale des clercs, religieuses et autres ministres des cultes). Fidèles à l'intuition première de la mise en place de la protection sociale en France, les adhérents de l'APSECC se veulent en solidarité profonde avec l'ensemble des citoyens, solidarité à l'encontre de laquelle va un régime particulier qui les enferme dans un corporatisme qu'ils refusent. Ils tiennent à être intégrés à part entière dans le régime général, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'ensemble des assujettis. Or, les informations partielles, mais fiables, dont ils disposent font état d'une refonte des deux caisses en une seule, ce qui fera l'objet d'une nouvelle loi qui les maintiendra encore dans un régime particulier, actuellement largement financé par le régime général. Il lui demande s'il ne serait pas plus simple et logique d'assujettir les personnes concernées au régime général, alors même que le plan Juppe prône la mise en place d'un régime universel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46354

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6557